

Monsieur

12

C'est à la bonne heure que vous vous estes resolu de vous
mettre en l'estat de Mariage, spécialement avec une
dame de bien grande qualité à Amstredam, qui porte un
grand volume de bonnes qualitez, & de louanges pres
de ceulx qui ont l'honneur de la cognoistre. Et
monstrer elle aussi un miroir de sagesse par le choix
qu'elle a fait de vous. Bien expliquer mes
raisons à vous mesmes je n'ay garde pour n'en
couvrir le blasme qu'on doit aux flatteurs.
Or Monsieur je vous souhaitte en cette heurieuse
entreprise, & à Mademoiselle v're Maistresse
le comble de tous vos desirs salutaires, temporelles
& spirituelles, & tant que bon en peut demander
du Dieu vivant. Pour respondre aux
demandes qu'il vous a plu me faire, selon mon
opinion, je diray quant à la première, que Monsieur
van Dyck Brocard à Heuven, tient encore sa
Brebende nonobstant qu'il est marié, & que
je ne me doute s'il n'y a maintenant encore quelque
autre homme, professeur de mesme condition?
Respondant de plus au second point de v're
demande. Je me doute si vous pourriez obtenir
de Messieurs les Estats trois ou quatre Ans
de revenu en un coup, quant bien vous mettriez
v're Brebende absolument entre leurs mains,
parce que maintenant le Convent est fort chargé.
Au troisieme je dir que par faveur, les Designations
se sont ausuellement pratiquées, & que pour le
revenu de cent florins par An, on a tiré cinq
cens de Capital, & moins. Car cela se paie à

mesure de ^{l'espoir} que present Les Achepteurs d'obtenir quelque
augmentation avec le temps. Le Receveur des
St. Catharina m'a communiqué assez confidentiellement
les propos qui il vous en a tenu. Quant à
l'honneste courtisier, & presentation, Monsieur,
qu'il vous a pleu m'en deferer, & faire; Je
vous en baise bien humblement Les mains.
Soubs offre de mon bien humble service, La
ou je pourrois avoir l'honneur de recevoir
vos commandemens. Il est vray que j'avois
requir au S^r. Spenesse de vous en escrire, en
faveur de Monsieur Schimmelpenninck Conseiller
à la Cour, & premier Mre des Comptes de la
Sucche de Quebec, comme ayant fait & fait en
vie, & une femme allant grosse, à l'instigat^{on}
de bons amirz qualifiez en ceste Province,
Mais j'indt en intention de vous contraindre
à resoudre plus pour des importunités, que
selon v^{re} propre desir premedité; Enquy je
ne vous voudrois apporter le moindre obstacle.
Monsieur, mon advis sera doncq conforme au v^{re}.
Et en cas que desirier continuer la possession;
presere que Messers mes Mres ne vous la de-
meront plus qu'ils n'ont fait jusques ores; Et
que me trouverer fidel ministre pour vous en
procurer selon leving, toute sorte de consentement;
pour autant qu'il me sera aucunement possible;
Mais si v^{re} inclination pourroit tendre à la d^e.
Designation, Je vous supplie que led^e. sieur
Schimmelpenninck puisse faire sa part he
avec led^e. Receveur, pour la moitié. Ce qui
m'obligera tant plus à me dire

Monsieur

Vostre tres humble serviteur

A Utrecht le 11 de
Februier 1674.

Joh. van Willem

me
les
ment
ur.
e
ois
m
ll.
as
en
gat.
re
e
de
t.
by
de
mit
de
de
qui

De mijn Zee

Van Hinder
13. d. 27.

ij Zee Snijder,
Lidder, Secretaris van
Eijne Guestekeuader
Comp Zee van de Zee
van de Zee van de Zee
Lidder van de Zee

